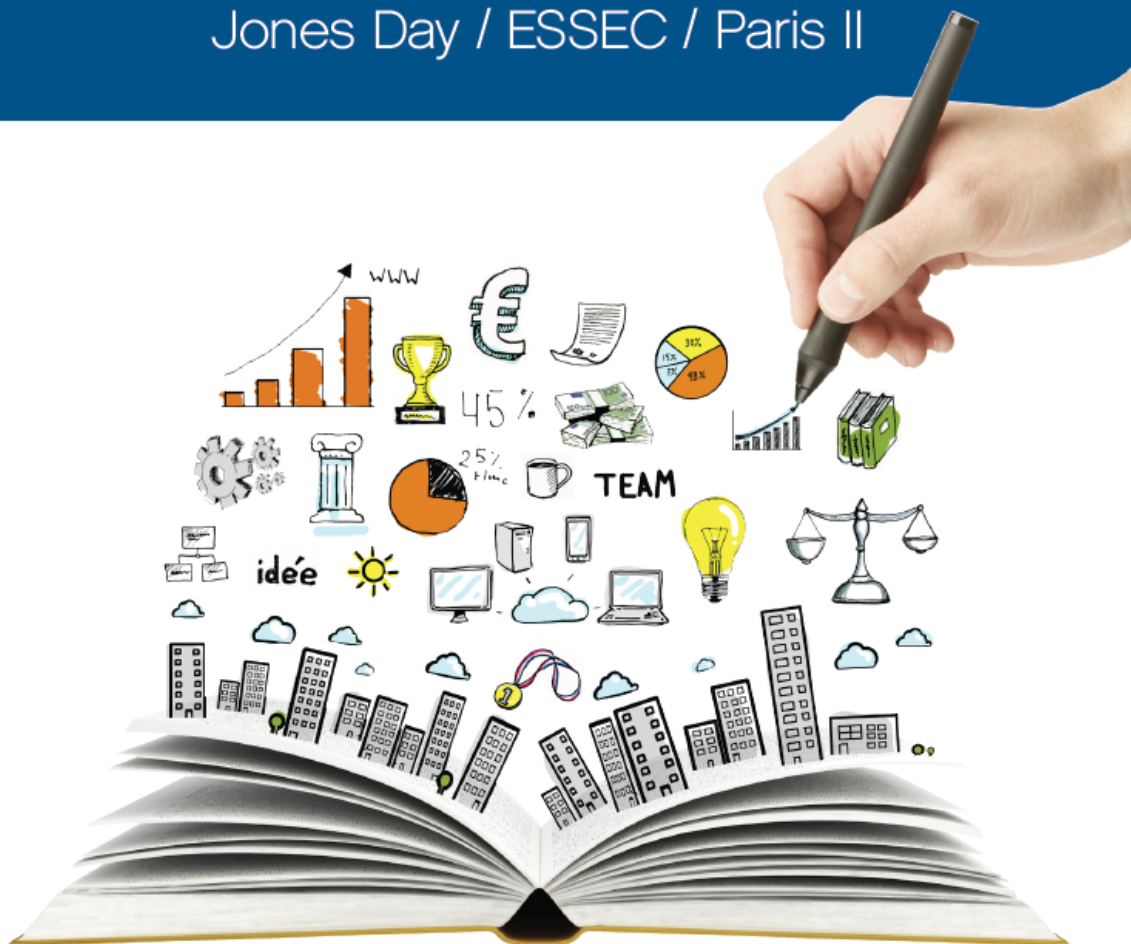


Prix du Meilleur binôme en droit des affaires Jones Day / ESSEC / Paris II



RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le Cabinet d'avocats Jones Day, en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (**ESSEC**) et l'Université Paris II Panthéon-Assas (**Paris II**), organise le Prix Jones Day/ESSEC/Paris II du Meilleur binôme en droit des affaires (**Prix**) ouvert aux étudiants en droit répondant aux conditions de participation définies par le présent Règlement.

Le Prix sera décerné chaque année, à l'issue des épreuves définies par le présent Règlement, par un Jury composé comme suit :

- Mme Geneviève Helleringer, Professeur Associé, Département Droit et Environnement de l'Entreprise, ESSEC ;
- Mr Hervé Synvet, Directeur du Master 2 Droit des Affaires, Professeur à Paris II ;
- Six à huit directeurs juridiques ou fiscaux de grandes entreprises internationales ;
- Quatre à six avocats associés du Cabinet Jones Day ;
- Un représentant du partenaire média.

Le Jury sera présidé par une personnalité du monde des affaires, des arts ou des sciences.

Les candidats se présenteront, dès l'inscription, en Binômes et participeront en tant que tels aux épreuves. Les Binômes ne seront pas modifiés en cours d'épreuves.

Le Prix récompensera le Binôme ayant démontré le meilleur potentiel à intégrer les problématiques du droit des affaires dans un environnement économique international en mutation.

Article 2 – Les Candidats

La participation au Prix est ouverte aux étudiants et étudiantes :

- se présentant en binômes **et**
- titulaires d'un M1 de droit complété par un cursus de grande école/LL.M, en cours ou achevé, **ou**
- titulaires d'un M2 de droit ou inscrits à un M2 de droit, **ou**
- admis ou en cours de scolarité au CRFPA.

Les épreuves se dérouleront tant en français qu'en anglais.

Les épreuves nécessiteront de la part des candidats une bonne familiarité avec l'actualité économique et financière internationale.

Les candidats doivent procéder, en Binômes, à leur inscription en complétant un dossier qui comprendra notamment les éléments suivants :

- leurs états civils ;
- leurs diplômes et études en cours ;
- leurs projets professionnels respectifs ;
- leurs commentaires sur deux citations proposées par les organisateurs du Prix, chaque membre du Binôme étant en charge d'un commentaire d'une page sur une des citations.

Les inscriptions se dérouleront entre le 1^{er} janvier et le 15 février de chaque année.

Sur la base des dossiers reçus 12 Binômes seront pré-sélectionnés pour des interviews, courant mars, avec les associés du Cabinet Jones Day. A l'issue des interviews, soit au plus tard le 31 mars, 4 Binômes seront sélectionnés pour l'épreuve finale, courant avril, pour l'attribution du Prix.

Article 3 – Les Epreuves

Les épreuves auront lieu sur une seule journée, au siège du Cabinet Jones Day, 2 rue Saint-Florentin, 75001 Paris.

Les épreuves auront lieu en deux étapes.

Le matin, les 4 Binômes se rencontreront en deux « demi-finales ». Pour chaque demi-finale, un cas fictif leur sera soumis : chaque Binôme représente une équipe d'avocats en charge des intérêts stratégiques d'une grande entreprise internationale dans le cadre d'une problématique juridique définie. Chaque Binôme aura droit aux conseils et au coaching de deux membres du Jury.

Après une préparation d'environ 60 minutes, les deux Binômes de chaque demi-finale se retrouveront ensemble en présence du Jury, pendant environ 60 minutes, pour défendre les intérêts de l'entreprise qu'ils représentent respectivement, négocier avec l'autre Binôme et proposer une solution. Le Jury observera notamment les qualités de compréhension et d'adaptation des deux Binômes, ainsi que leur capacité à proposer une solution tenant compte de l'ensemble des paramètres juridiques et stratégiques.

A l'issue de cette première épreuve, deux Binômes seront déclarés vainqueurs des demi-finales par le Jury et sélectionnés pour l'épreuve finale de l'après-midi.

Cette deuxième épreuve débutera par la projection d'un film, d'environ 90 minutes, reflétant un événement de l'actualité internationale. Suite à la projection, les deux Binômes seront questionnés, simultanément et pendant environ 90 minutes, tant sur le film que sur des sujets les plus divers, juridiques, culturels et économiques. Le Jury observera, notamment, l'aisance des Binômes en termes de réflexion et de vision pluridisciplinaire dans un cadre international.

A l'issue de cette deuxième épreuve, le Jury désignera le Binôme vainqueur.

Article 4 – Les Prix

- 1er Prix : pour chaque membre du Binôme, 5 000 € et un stage rémunéré de 3 à 6 mois au Cabinet Jones Day et/ou auprès d'une entreprise (Paris).
- 2ème Prix : pour chaque membre du Binôme, 1 000 € et un stage rémunéré de 3 mois au Cabinet Jones Day et/ou auprès d'une entreprise (Paris).

Par ailleurs, les quatre Binômes finalistes auront droit à un abonnement d'un an à un quotidien économique ou une revue juridique de leur choix.

Les remises de prix seront organisées le jour même des épreuves, à l'occasion d'un cocktail en présence des membres du Jury et des représentants de l'ensemble des activités du Cabinet Jones Day à Paris.

Article 5 – Divers

La participation au Prix est gratuite. Les frais de transport des candidats ne résidant pas à Paris seront pris en charge par les organisateurs du Prix dans la limite de 150 euros par candidat et déplacement.

Les candidats finalistes acceptent que leurs noms et leurs photographies puissent être publiés dans le cadre de toute action de communication et de promotion liée au Prix, ceci sans contrepartie.

La participation au Prix implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement et sans possibilité de réclamation quant aux décisions du Jury.

Paris, le 27 novembre 2014.

* * *